

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 17 septembre 2025

19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

Absents/Excusés : Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance

=====

ÉCONOMIE ET TOURISME
Annulation de la délibération D2022-037 du 17 mai 2022

Avec la raréfaction des terrains à vocation économique, il ne paraît plus pertinent de vendre les terrains communautaires situés sur la zone de la Pointe du Renard à un même prix unique, fixé à 6€ HT/m², selon la délibération D2022-037 du 17 mai 2022.

En effet, la collectivité doit examiner chaque projet d'entreprise avec la superficie demandée, l'activité déployée pour proposer le prix de vente le plus adapté possible.

Il est donc proposé d'annuler la délibération D2022-037 du 17 mai 2022 fixant le prix de vente des parcelles situées sur la zone de « La Pointe du Renard » d'Airvault à 6€ HT/m².

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et ses compétences obligatoires, dont la compétence de développement économique,
- Vu la délibération D2022-037 en date du 17 mai 2022,
- Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires Élargie du 10 septembre 2025,
- Considérant la raréfaction des terrains à vocation économique et la nécessité d'étudier chaque projet d'implantation d'entreprise et l'adéquation avec la superficie demandée et l'activité déployée, il est proposé de fixer des prix de vente les plus adaptés possible, au cas par cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'annuler la délibération D2022-037 du 17 mai 2022 fixant le prix de vente des parcelles situées sur la zone de « La Pointe du Renard » d'Airvault à 6€ HT/m².
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025
Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DURAND,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépôt
compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat
AR-Préfecture

079-200041416-20250926-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48